

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

2 Novembre 1882.

Chronique générale.

Mardi matin, au conseil des ministres, la délibération a longuement porté sur la subite explosion du mouvement anarchiste à Paris et en province. D'après les rapports transmis au ministre de l'intérieur, les anarchistes, quoique très-peu nombreux, menacent d'entraîner avec eux les groupes socialistes les plus rapprochés et de dominer complètement les radicaux. Le gouvernement voit un péril imminent dans ces faits et compte user de tous les moyens de répression pour arrêter ce mouvement.

Après quelques propos sur les conditions dans lesquelles semble devoir s'ouvrir la session parlementaire de novembre, le conseil a abordé l'examen des modifications que M. Tirard a fait subir au budget de M. Léon Say. La discussion, assez longue, n'a été suivie d'aucune décision.

Quant au projet de M. Devès sur la réforme judiciaire, l'examen en a été ajourné de nouveau.

Enfin, le ministre de l'intérieur a fait signer au Président de la République les décrets nommant M. Oustry, préfet de la Seine, en remplacement de M. Floquet, et M. Massicaut, actuellement préfet de la Haute-Vienne, à la préfecture du Rhône, en remplacement de M. Oustry.

On télégraphie de Berlin, 31 octobre :

« En présence des mouvements anarchistes qui se produisent d'une façon si menaçante dans tous les pays européens, le cabinet de Berlin, d'accord en cela avec la Russie, le Danemark et l'Espagne, renouvelle auprès de toutes les puissances sa proposition relative à la ligue des gouvernements contre le socialisme et à l'adoption de régle-

ments internationaux qui abrogeraient le droit d'asile.

» Somme toute, on voit que la Suisse de refuser un refuge aux internationalistes condamnés ou simplement poursuivis.

» On commente beaucoup ici un article de la Gazette Nationale, semblable à un autre article qui a paru samedi dernier sur la situation intérieure de la France, sur ses causes et sur les dangers dont elle menace la République.

» Certains passages de ces deux articles font croire à une inspiration plus ou moins directement officieuse. »

A la suite des arrestations qui ont eu lieu à propos des affaires de Montceau-les-Mines, le parti révolutionnaire avait décidé de tenir de nombreuses réunions, tant à Paris que dans la banlieue. Mais la grande citoyenne Louise Michel vient d'en décider autrement. Dans une lettre adressée à un des plus chauds partisans de la Révolution sociale, elle dit :

Il faut ajourner à quelques semaines les réunions dans les environs de Paris.

LOUISE MICHEL.

Quel est le motif de cette reculade ?

Le gouverneur de la Banque de France vient de réclamer du ministre de la guerre le rétablissement du poste d'infanterie supprimé par le général Farre.

On assure que des lettres de menaces auraient été adressées à cette administration par les socialistes de la capitale.

Le Temps reçoit la dépêche suivante de Lyon, 31 octobre :

« Une nouvelle perquisition faite dans la propriété louée par Biet, aux Charpennes, a amené la découverte d'une certaine quantité de cartouches de dynamite et de moules servant à leur fabrication.

Son absence prenait, au contraire, les proportions d'un accident sérieux, car nul n'y vit même l'apparence d'une désertion.

La présomption d'un accident préoccupa Placial, qui se mit en demeure de faire interroger, par un de ses internes, la plupart des commissaires de police du quartier et des arrondissements limitrophes jusqu'au quartier Montmartre.

Bien que ces commissariats fussent alors prodigieusement administrés par des individus sans aveu, souvent repris de justice, toujours à peu près ivres, on y tenait encore tant bien que mal un registre des menus événements locaux : gens égarés, voitures accrochées, arrestations sur la voie publique.

On commençait à mentionner de moins en moins ce dernier genre d'incidents, car ils devenaient de plus en plus ordinaires.

Les commissariats ne fournirent nul renseignement. Aucun boiteux, jeune, cheveu au vent, n'avait été égaré, blessé, frappé dans la rue, ou conduit au poste pour tapage nocturne.

Encore un délit à peu près supprimé, d'ailleurs : le tapage nocturne renaît tout naturellement dans les joyusetés de la Commune.

Quant à l'ivresse manifeste, elle était en grand honneur.

Ne recueillant aucun indice de ce côté, et le troisième jour de la disparition de Jacques venant

de s'écouler, ses amis en arrivèrent à supposer un enrôlement imposé par la force dans les bandes fédérées.

C'était là un danger considérable pour tout ce qui restait d'honnête dans Paris. Les hommes jeunes et forts se cachaient. Les femmes vivaient dans des trances cruelles. La Commune se recrutait maintenant par la violence.

Il n'était pas rare qu'une compagnie de fédérés s'installât tout à coup aux deux extrémités d'une rue, en y défendant le passage. Les voitures n'y pénétraient plus, les piétons recevaient l'ordre de passer « au large. » Que signifiait tout ce mouvement ? Oh ! simplement que « le Comité central, ou le Comité de salut public, ou le Comité d'arrondissement, ou le commandant de la place, ou le délégué de la guerre, ou le général X..., ou le colonel Z..., ou même n'importe qui, ayant besoin de soldats, avait prescrit une perquisition pour découvrir les réfractaires. »

« Il fallait servir l'insurrection, en ces temps odieux, à moins de s'exposer, non pas à la rigueur des lois — celles-ci n'existaient plus — mais aux fantaisies brutales d'un arbitraire sans frein ni contrôle. »

Être réfractaire constituait donc au premier chef un crime irrémissible et qui fut, dans un très-grand nombre de cas, puni de mort.

« La guerre civile ne peut être faite que par des

Il nous revient de divers côtés, dit la Vérité, que M. Gambetta considère l'avènement du général de Galliffet au ministère de la guerre comme indispensable ; il ne cesse, paraît-il, de le dire dans toutes ses conversations.

Dans les rues de Paris, des porteurs de journaux crient depuis plusieurs jours : « Demandez l'expulsion de Mossieu Gambetta hors du territoire français ! Cinq centimes ! » — Et ils débitent une feuille imitant le papier timbré et rédigée d'après la formule des sommations judiciaires. Le sieur Gambetta est invité à mettre la frontière entre lui et les repaires de Belleville.

Il paraît que l'avocat Laguerre qui, dans le procès de Chalou, a pris une attitude si provocante et fait preuve en même temps de connaissances juridiques si insuffisantes, a le projet de poser sa candidature à la Chambre, lors de la prochaine vacance qui viendra à se produire dans la région.

Nous lisons dans la Gazette du Midi : « Voici un fait dont nous garantissons l'authenticité et qui est bien fait pour éclairer les pères de famille de Marseille sur le cas que l'on fait du respect de Dieu dans les écoles laïques de notre ville. » Hier, pendant l'orage de l'après-midi, comme tous les enfants d'une des classes de l'école communale de la rue Belzunce, se signaient effrayés de la violence des éclairs, leur professeur, le sieur G..., s'est écrié furieux : « Qu'est-ce que vous faites là ? Le premier qui fait le signe de la croix, je lui fiche des claques ! »

« Vous ne savez donc pas que ça porte malheur ! » Un pareil propos dans la bouche d'un individu chargé de l'instruction des enfants du peuple donne le niveau de ce que les

volontaires ; la soutenir à l'aide du service obligatoire, c'est commander le brigandage à main armée. »

Eh bien ! ils commandaient le brigandage, voilà tout. Cela ne troublait pas autrement les maîtres de Paris. Les volontaires commençaient à faire défaut. Les vieilles troupes fédérées s'épuisaient déjà, plus par le vin, les excès et les maladies, que par le feu de Versailles. On veillait à leur recrutement.

Les maisons cernées, on y arrêtait carrément tout ce qu'on y rencontrait d'hommes valides, de très-jeunes gens même, pourvu qu'ils parussent en état de soutenir le poids d'un fusil.

Commençant par les caves et chassant les malheureux réfractaires d'étage en étage jusqu'au grenier, on les conduisait dans la première salle venue, une école, une église, tout était bon.

On renvoyait les vieillards, mais si leur attitude ne respirait pas un civisme assez pur, on les accusait de « connivence avec Versailles ». Cela répondait à tout et permettait de les conserver « à la disposition de la sûreté générale. »

Il est beaucoup d'hommes âgés, inoffensifs, qui furent ainsi mis à la disposition de cette fameuse sûreté générale et qui ne reparurent plus.

D'ailleurs, et de cette manière seulement, sans parler des femmes, la Commune a fait arrêter officiellement 3,659 braves gens, sur une dénon-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XV

On peut juger de l'étonnement du personnel de l'ambulance Le Basto, lorsque son infirmier modèle ne reparut pas de la journée.

Ne pouvant soupçonner aucun oubli, aucun entraînement inavouable dans cette nature d'élite, le directeur s'émut, le docteur Molins s'inquiéta.

Geneviève, avertie le soir seulement, partagea les appréhensions de tous ceux qu'approchait le jeune ambulancier.

Plus que personne, elle se rendait compte qu'une cause très-importante, très-grave probablement, pouvait seule retenir Jacques Ferrat loin de ses fonctions dévouées.

Depuis surtout que la petite vérole sévissait avec force sur l'ambulance, il ne l'avait quittée qu'à de rares intervalles, et pendant un laps de temps très-court, pour aller faire au dehors quelques emplettes spéciales ou remplir, auprès de certaines familles de défunts, quelque délicate mission.

partisans de la laïcisation entendent par l'observation de la neutralité qu'ils pronent tant. »

FUNÉRAILLES DU BEY DE TUNIS.

Dimanche matin ont eu lieu à Tunis les funérailles du bey Mohammed-es-Sadock. A 7 heures, un train spécial est parti de la Marsa amenant Ali-Bey et M. Cambon au Bardo.

Le nouveau Bey et le ministre français ont parcouru en voiture la distance qui sépare la station de Kassar-Said. Les troupes françaises et tunisiennes étaient échelonnées sur le parcours de la station au palais du Bey.

A 8 heures et demie, tous les consuls et représentants des puissances étrangères en grand uniforme étaient réunis dans les salles du palais. Le général Forgemol s'y était également rendu avec son état-major.

Taieb-Bey, en sa qualité de bey du camp, s'est alors avancé, et en quelques paroles a remercié les personnages présents de s'être associés au deuil général.

Peu d'instants après, toutes les corporations religieuses de la ville, suivies du corps du Bey, sont descendues de la pièce, transformée en chapelle ardente, dans laquelle le corps de Sadock avait été déposé, et ont entonné des chants religieux qui n'ont cessé qu'après la mise en terre de Sadock.

Les insignes royaux du défunt étaient placés sur la bière. On remarquait entre autres le sabre que le Président de la République française lui avait offert.

Le deuil était conduit par Taieb, fils d'Ali. M. Cambon, les consuls et les hauts fonctionnaires venaient ensuite, suivis d'une foule nombreuse.

Le cortège funèbre a traversé le Bardo, où Ali-Bey a dit un dernier adieu à son frère, puis il s'est remis en marche pour la Tourba, cimetière couvert situé à Tunis, dans lequel on n'enterre que les Beys, et distant d'environ cinq kilomètres du Bardo.

La marche du palais aux portes de Tunis a duré deux heures. En entrant en ville, la musique des zouaves a joué plusieurs airs funèbres.

Arrivé place de la Kasbah, le cortège s'est arrêté et de nouvelles prières ont été dites sur la bière. On s'est ensuite remis en marche jusqu'à la Tourba, dont l'accès était très-difficile, par suite de l'agglomération des musulmans à l'entrée. Les soldats ont été presque obligés d'employer la force pour écarter les curieux et ouvrir un passage au convoi.

Une fois entré dans la salle des morts, on a retiré Sadock de sa bière et on l'a mis en terre enveloppé dans un simple suaire. La fosse a été ensuite comblée et recouverte d'une couche de briques et de ciment. Après de nouvelles prières, tous les assistants se sont retirés.

On peut affirmer que l'avènement d'Ali-Bey nous a acquis la sympathie de tous les Tunisiens qui hésitaient encore à reconnaître l'autorité française.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 octobre.

La réponse des primes a lieu aujourd'hui. La plus grande partie d'entre elles sont abandonnées. L'effet immédiat de cette liquidation sera de diminuer sensiblement le nombre et l'importance des engagements, et de faciliter, par suite, un mouvement de reprise, dès que les circonstances paraîtront s'y prêter.

En attendant, la Bourse d'aujourd'hui est un peu plus soutenue.

Les rentes trouvent quelques contre-parties, elles se relèvent un peu : le 5 0/0 cote 115.97 et 116; l'amortissable oscille de 80.50 à 80.65; le 3 0/0 se tient à 80.10, 80.12 et 80.15.

Les fonds étrangers se font remarquer par leur tenue satisfaisante.

Turc, 12.75; Egypte 6 0/0, 361.25 et 363.75.

Les valeurs sont un peu plus soutenues.

La Banque de France qui restait à 5,150 reprend à 5,200.

Les obligations foncières émises à 480 fr. remboursables à 500 fr. donnent un intérêt net de 4 0/0.

Les obligations à lots des emprunts 1879 et 1880 ne produisent qu'un intérêt de 3 0/0; mais elles donnent droit à six tirages à lots par an. Il est facile de faire deux parts de son capital et d'en obtenir, en le plaçant sur ces deux types d'obligations, un revenu supérieur à celui de la rente.

Bonne tenue des Magasins de France et d'Algérie à 530.

Le Crédit Lyonnais est lourd et en grande baisse à 615. Cette valeur se décline sensiblement, beaucoup de capitalistes ne veulent plus la garder en portefeuille, redoutant une plus grande dépréciation des cours.

On cote 450 sur le Crédit Provincial, cette valeur se relève.

Bons achats sur la Banque Centrale de Crédit à 535.

Les chemins restent faibles : Lyon, 1,600; Orléans, 1,250.

INONDATIONS.

Tout le midi de la France est en ce moment cruellement éprouvé par la persistance des pluies qui sont tombées la semaine dernière avec une abondance extraordinaire.

Toutes les rivières des bassins du Rhône et de la Garonne, grossies dans des proportions effrayantes, ont débordé subitement et causent des ravages épouvantables.

DIGNE. — A Digne, il a plu pendant vingt-quatre heures consécutives. Cette pluie a amené une crue de la rivière la Bléone, comme de mémoire d'homme on n'en avait vu.

Une digue énorme, plus que séculaire, a été enlevée par la force des eaux. Toutes les campagnes du quartier sont envahies. La maison de ferme des Arches est emportée. Il n'en reste pas vestige. Les gens de la ferme ont eu juste le temps de se sauver. La partie la plus riche de la ville est menacée.

Le maire, le préfet, l'ingénieur en chef et une brigade de gendarmerie ont passé la nuit sur le lieu du sinistre.

Les pertes matérielles sont considérables.

NICE. — A la suite d'un orage épouvantable, la ville de Nice vient d'être ravagée. La promenade des Anglais a subi des dégâts qu'on évalue à 250,000 fr. Tous les arbustes sont cassés. Le Paillon, si calme d'ordinaire, roulait des eaux jaunâtres, qui

des barricades dont le citoyen Gaillard père s'apprêtait à couvrir Paris.

M. Le Bastu, très-effrayé de cette perspective pour le héros obscur de son ambulance, fort de son âge et du dévouement qu'il déployait pour les blessés de la Commune, autant que pour ceux de l'armée régulière, entreprit la recherche de Jacques.

Allant de mairie en mairie, de section en section, renvoyé du commandant de tel bataillon au colonel de la place, et de celui-ci à un général, lequel l'adressait au délégué de la guerre, l'excellent homme, fatigué, ahuri, découragé par l'insuccès absolu de ses investigations, dut renoncer, non sans tristesse, à découvrir le sort de son jeune ami.

Les jours passaient et nulle nouvelle !... L'absence de Jacques se faisait lourdement sentir auprès des malades qui le pleuraient et le réclamaient sans trêve.

Elle était surtout cruelle pour les cœurs affectueux qui composaient une famille à l'enfant abandonné.

Au boulevard du Prince-Eugène, où Jeannine vivait confinée entre les dames Outier et Marianne, ne plus voir ni Geneviève ni Jacques devenait chaque jour plus amer.

Geneviève avait tenu sa parole. S'interdisant d'embrasser Jeannine, pour ne lui point porter le germe de l'affreuse maladie, elle s'était renfermée dans son rôle d'infirmière sans vouloir en peser

battaient les constructions du Casino municipal.

On a malheureusement à déplorer la mort d'une laveuse qui n'a pu se garer à temps et a été emportée dans la mer. De semblables tempêtes ont déjà eu lieu en 1856 et 1863.

ARCACHON. — Jamais tempête plus furieuse ne s'est déchaînée à Arcachon.

A six heures du soir, au moment où la mer était dans son plein, une tempête effroyable s'est levée sur la partie du bassin qui avoisine les côtes. Presque toutes les barques qui étaient mouillées au large ont été brisées, les unes sur la côte, d'autres (et c'est le plus grand nombre) sur les toits des maisons qu'elles ont nécessairement effondrés. Enfin, pour compléter son œuvre, la mer a englouti toutes les cabanes ostréicoles, et, à Arès surtout, un très-grand nombre de maisons.

A Andernos, dans une maison particulière, on a trouvé un homme et une femme noyés sur leur lit, où ils avaient cherché un refuge: Quant à la malheureuse colonie de l'île aux Oiseaux, on n'en a encore aucune nouvelle, et, à l'heure où j'écris, cette île est entièrement couverte par la mer.

Berne, 30 octobre, soir.

Une tempête épouvantable a sévi dans l'Oberland et a causé d'immenses ravages. De mémoire de montagnard, on n'avait subi des rafales aussi violentes.

Des forêts entières ont été couchées comme de simples champs de blé. Un grand nombre de maisons ont été en partie démolies; on en cite une dizaine qui le sont de fond en comble, l'école de Grendelwald est parmi ces dernières.

Toute la contrée semble ravagée, la désolation est générale.

Dans le Tessin, les désastres causés sont également considérables. Le niveau des lacs a subitement monté de plusieurs mètres.

Le gouvernement cantonal bernois vient d'envoyer un de ses membres, M. le conseiller d'Etat de Steiger, sur les lieux du sinistre.

La population demande des secours.

Milan, 30 octobre.

Les inondations recommencent dans tout le pays; on s'attend à des désastres. Les dépêches du Tyrol annoncent que l'Adige a grossi et que, dans son cours supérieur, il charrie des masses énormes d'eau, de boue et de débris de toute espèce.

La province de Padoue, la ville de Rovigo et tout le pays situé entre le Pô et le canal Branco sont menacés.

Dans le Piémont, on signale des inondations partielles.

Chronique militaire.

LES MUSIQUES MILITAIRES ET LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES.

Les circulaires ministérielles des 4^{er} septembre 1879 et 15 janvier 1880, relatives aux autorisations à accorder aux musiques

d'avance tous les sacrifices.

« J'ai une âme à poursuivre... à sauver ! » avait-elle dit.

Au milieu des travaux de cette nouvelle existence, des fatigues imposées à sa santé, des répugnances que devait surmonter sa délicatesse, une aide lui demeurait fidèle, un secours lui venait à toute heure, attentif et dévoué : Jacques.

Cette aide discrète, ce secours puissant lui manquaient tout à coup.

Geneviève, privée de Jacques, souffrit à la fois par son affection quasi-maternelle et par l'isolement subit dans lequel elle se trouva jetée.

Isolément moral, bien entendu, car ses occupations de sœur de charité ne lui laissaient pas une heure de repos, depuis que le docteur Molins, à sa visite du matin, avait prescrit le traitement à suivre, jusqu'à l'inspection du soir qui terminait enfin une journée si chrétiennement remplie.

Léon Bourgeat prenait une large part de ses heures, mais point toutes ses heures. Beaucoup d'infirmières laïques ayant reculé devant le danger de l'épidémie, et les religieuses étant pourchassées comme des criminelles, Geneviève avait dû faire face, avec un personnel très-restreint, aux nouvelles exigences de la situation.

Elle était l'infirmière en titre des varioleux.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

de l'armée pour se faire entendre dans les cérémonies ou fêtes publiques n'ayant pas donné lieu dans bien des cas à des demandes d'interprétation.

Je crois donc nécessaire de vous faire connaître les règles à suivre définitivement en pareille matière :

1^o Le déplacement des musiques hors de leurs lieux de garnison normale présentant des inconvénients sérieux, tant au point de vue de la discipline que du service professionnel, est absolument interdit;

2^o Le concours des musiques militaires ne doit être accordé que pour des fêtes de bienfaisance ou des cérémonies ayant un caractère officiel.

Toute demande ayant pour but d'obtenir ce concours sera adressée au général commandant le corps d'armée par le maire de la ville et par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale. Le commandant du corps d'armée statuera, et avisera ensuite de sa décision le préfet du département et le commandant d'armes intéressés.

L'autorité militaire n'examinera que les demandes qui lui parviendront dans les conditions ci-dessus indiquées.

Dans le cas où il y aurait doute sur le caractère véritable de la cérémonie, il en sera référé au Ministre par le général commandant le corps d'armée, qui joindra à sa dépêche le dossier de l'affaire, en émettant son avis.

Les musiques militaires pourront, d'ailleurs, sous la réserve que le service réglementaire sera d'abord assuré, continuer à se faire entendre sur les places et dans les jardins publics où cet usage est établi, aux jours et heures fixés, avec l'assentiment du général de corps d'armée, par l'autorité militaire locale.

BILLOT.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ACCIDENT DU TUNNEL

ENTERREMENT DE LA VICTIME.

Le malheureux perreyeur qui a été tué au tunnel du chemin de fer, dans la nuit de lundi à mardi, s'appelait Mathon (Régis) et était âgé de 32 ans. Originaire du département de l'Ardèche, et non de la Vienne, comme nous l'avons dit avant-hier, c'était un excellent garçon, économe et fort estimé des chefs du chantier.

Dès que l'accident s'est produit, M. Tresca, informé, a aussitôt fait prévenir les diverses autorités de Saumur, M. le procureur de la République, M. le capitaine de gendarmerie, qui se transportèrent au milieu de la nuit sur le théâtre de l'accident. A près de 300 mètres de l'ouverture du tunnel.

Depuis l'éboulement qui a eu lieu le 8 janvier dernier, et qui avait mis en danger la vie de cinq ouvriers, renfermés pendant

30 heures dans une excavation à 11 mètres sous terre, les travaux avaient marché sans accident sérieux, grâce aux mesures prescrites par M. l'ingénieur Tresca. Diverses couches de sables mouvants ont été traversées avec plein succès. Les travailleurs sont entrés maintenant dans cette portion du sous-sol sillonnée d'un nombre infini de sources abondantes qui serpentent tout autour d'eux, les inondant parfois, et créant à leurs pieds des nappes d'eau dont ils ne peuvent se débarrasser qu'à l'aide de travaux spéciaux d'irrigation. Un courant d'eau régné évidemment au-dessus d'eux, et le ciel de l'excavation, désagrégé par les infiltrations, a déterminé la chute du bloc qui a écrasé le malheureux Mathon et blessé un de ses camarades.

Il faudra évidemment redoubler de précautions pour éviter de nouveaux malheurs.

L'enterrement de Mathon a eu lieu hier soir, à l'hospice de Saumur.

Un grand nombre de couronnes et de fleurs ont été déposées sur son cercueil. Presque tous les ouvriers du chantier,

avec leurs contre-maitres, ont tenu à rendre les derniers devoirs à leur camarade, mort tristement au milieu d'eux, et ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière. Tout le long du parcours, le cortège a rencontré une foule compacte qui se défilait respectueusement, et beaucoup de concitoyens, qui se rendaient au cimetière pour prier sur la tombe de quelqu'un de leurs, se sont fait un devoir de se joindre au cortège et de suivre un brave ouvrier qui n'a pu être accompagné d'aucun membre de sa famille.

Hier, à midi, a eu lieu également à l'hospice la sépulture d'un vieux pensionnaire, qui n'était suivi absolument de personne. C'était un triste contraste.

Empoisonnement par les champignons

A MONTREUIL-BELLAY.

Dimanche dernier, M. Bourdilleau, ancien principal clerc de M. Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, avait ramassé dans la campagne cinq champignons qu'il fit entrer le soir dans le menu de son dîner.

Ses deux filles en mangèrent avec lui. Aussitôt après le repas, tous les trois furent pris de vomissements avec coliques violentes. Le médecin, appelé immédiatement, arrêta sur les enfants les effets funestes du dangereux cryptogame; quant au père, il n'a pu être sauvé. On suppose que seul il aura mangé un champignon vénéneux, et il a succombé dans la nuit de mardi à mercredi, après deux jours et demi des plus vives souffrances.

M. Bourdilleau, âgé de 50 ans, avait rempli pendant vingt années les fonctions de secrétaire de la mairie de Montreuil-Bellay, et jouissait de la réputation d'un homme loyal et honnête.

Puisse ce nouvel accident servir de leçon aux amateurs de champignons qui se prévalent, souvent à tort, habiles à les reconnaître.

CRUE DE LA LOIRE.

Les journaux de Tours publiaient avant-hier la note suivante :

« Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 1^m 75 à Orléans, paraît devoir s'élever à 2 mètres.

» On présume qu'il aura lieu dans la matinée du 4^e novembre.

» On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

» A Amboise, 3^m 05, le 2 novembre au matin.

» A Tours, 2^m 50, le 2 novembre dans la matinée.

» A Langeais, 2^m 80, le 2 novembre dans la journée. »

Aujourd'hui jeudi (midi), la Loire, à Saumur, est à 3^m 20. Il y a 10 centimètres de crue depuis ce matin.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

La session du 4^e trimestre des assises de Maine-et-Loire pour 1882 s'ouvrira lundi 13 novembre courant, sous la présidence de M. Morainville, conseiller à la Cour d'appel d'Angers. Assesseurs, MM. Morin et Charil de Ruillé, conseillers à la même Cour.

Dans la liste des jurés appelés à siéger dans cette session, nous trouvons les noms suivants :

- MM.
Braulier, Elie, propriétaire et maire à Maigné.
Méhouas, Jules, notaire à Saumur.
Rogeron, Georges-Jacques, notaire à Beaufort.
Hardouin, Jean, propriétaire à Saint-Just.
Grignon, Ernest, maire de Louerre.
Pavie, Eugène, chapelier à Fontevrault.
Lallemand, Adolphe, fabricant à Coron.
Poreau, Alfred, docteur-médecin à Doué.

Le Comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers se trouvera : à Doué, le vendredi 17 novembre, à 8 heures du matin; à Saint-Lambert-des-Levées, le samedi 18 novembre, à 8 heures du matin.

Nous avons annoncé, il y a quinze jours, la nomination, comme percepteur de la réunion de Saint-Lambert-des-Levées, de M. Morlay, percepteur de Beaufort. M. Libersal, qu'il a remplacé, est nommé percepteur à Marly, arrondissement de Valenciennes (Nord).

A la date du 13 octobre, M. Fortuné Rousselet, percepteur à Allonnes (arrondissement de Saumur), 3^e classe, a été nommé à la perception d'Azay-le-Rideau, (arrondissement de Chinon), 2^e classe.

Le Français publie la liste des instituteurs qui, dit-il, ont fait adhésion personnelle au programme d'instruction civique et anti-religieuse, tel qu'il est caractérisé dans le Manuel Paul Bert. Nous avons le regret d'y trouver, pour le département de Maine-et-Loire, les indications suivantes :

ARRONDISSEMENT D'ANGERS. — Saint-Augustin, Bernier, instituteur. — Saint-Clément-de-la-Place, Pineau, instituteur. — Saint-Sigismond, Leguet, instituteur. — Villemoisson, Servat, instituteur. — Bécon, Daveau, Cordier, instituteurs. — Louroux-Béconnais, Greffier, Dupé, instituteurs.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR. — Varennes-sous-Montsoreau, Boutin, instituteur. — Puy-Notre-Dame, Ruel, instituteur. — Turquant, Gelineau, instituteur.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET. — Liré, Jager, instituteur.

S'il y a lieu de rectifier ou de compléter cette liste, nous sommes à la disposition des intéressés.

Ce que disent les feuilles d'automne.

Voilà les feuilles sans sève,
Qui tombent sur le gazon.
LAMARTINE.

Tombez pauvres feuilles sur l'onde,
Allez où vous porte le vent,
Tombez dans la forêt profonde,
Couvrez le lit du noir torrent.

Charmez le regard sur la route
De l'homme égaré dans les bois,
Distrait un moment... qu'il écoute
Ce que lui dira votre voix.

Car les feuilles comme les roses
Disent, au sein de nos douleurs,
Qu'il est des larmes dans les choses,
Des amertumes dans les cœurs.

Dites-lui que le plaisir passe,
Heure livrée au gré du vent,
Heure qui laisse au front sa trace;
Et dans le cœur le noir tourment;

Que cette vie est bien amère,
Qu'aussitôt donnée elle fut;
Qu'il faut avant tout sur la terre
Aller où le ciel nous conduit.

Comme vous s'effeuille la vie,
Trop tôt s'évanouit l'espoir,
Les rêves d'or, la poésie,
Quand vient souffler le vent du soir.

Vous avez eu sous votre ombrage
L'oiseau qui chantait si joyeux;
Vous avez entendu l'orage
Qui grondait bien fort dans les cieux.

Et comme vous dans sa carrière
L'homme a compté d'étranges jours,
Jours mêlés d'ombre et de lumière
Dont il suit tristement le cours.

La vie avait pour lui des charmes,
Il rêvait la félicité,
Mais ses yeux ont versé des larmes
Sous les coups de l'adversité.

Dites qu'il aura son automne,
Ses froids soleils, sa sombre nuit,
Qu'au fond du vallon monotone
Un jour son corps sera conduit.

Vous tombez, bientôt sur la terre
Le voyageur vous foulera,
Mieux que vous son âme légère
Jusque vers Dieu s'élèvera.

Son destin est plus beau, son âme,
Libre des choses d'ici-bas,
Doit aller où Dieu la réclame,
Si le mal ne l'empêche pas.

L. L.

CONSEILS ET RECETTES.

CONSERVATION DU BEURRE.

On sait que le beurre parfaitement délaité, résultait que l'on obtient en le pétrissant énergiquement dans de l'eau fraîche, bien tassé dans des vases en grès ou en faïence très-propres et n'ayant aucune mauvaise odeur, et salé très-régulièrement, se conserve sans altération pendant fort longtemps. Généralement, on ne sait pas saler le

beurre. Que les ménagères ne protestent pas. De même que toutes se figurent qu'elles sont passées maîtresses dans l'art de réussir le pot au feu, ce qui n'est pas vrai, car avec de très-bonne viande il y en a qui font d'exécrable bouillon, de même aussi toutes s'imaginent qu'on ne peut rien leur apprendre au sujet de la salaison du beurre. Elles se trompent. L'orgueil est le plus grand ennemi des ménagères et des cuisinières.

Pardonnez-moi, chères lectrices, de vous dire la vérité : souvenez-vous du proverbe : « Qui aime bien, châtie bien », et quand vous m'aurez pardonné, je vous apprendrai comment on sale le beurre.

Comme vous êtes très-indulgentes, vous voyez que je sais reconnaître vos qualités, le pardon ne se fera pas longtemps attendre, aussi je commence :

Après avoir étendu votre beurre, en couche mince, sur une table mouillée, vous répandez du sel blanc ou du sel gris, du blanc de préférence, qui sale plus que le second, bien qu'on croie généralement le contraire, et pulvérisé aussi fin que possible, à raison de 60 grammes par kilogramme de beurre; puis on le pétrit jusqu'à ce que tout le sel soit incorporé au beurre, et c'est tout.

Un journal anglais fait connaître le moyen suivant de conserver le beurre dans des boîtes en verre à large goulot, semblables à ceux dont on se sert pour les fruits à l'eau-de-vie.

Dès que le beurre est délaité, faites un petit sac de mousseline de la hauteur du bocal dont vous disposez, mais un peu moins large. Placez ce sac dans le bocal et garnissez-le de beurre en employant un petit pilon pour le comprimer jusqu'à ce que le sac soit rempli. Repliez alors les coins supérieurs du sac et versez dans le bocal une forte saumure de bon sel de manière que la motte de beurre en soit complètement recouverte; pour l'empêcher de remonter à la surface, il suffira de mettre en travers sur le sac, au-dessus du goulot, un petit morceau de bois, que l'on aura fait tremper préalablement dans la saumure. Cela fait, on bouche le flacon, et on le dépose dans un endroit sombre et frais, par exemple dans une cave.

Notre confrère d'outre-Manche assure que, par ce procédé, les ménagères peuvent conserver pour la consommation de l'excellent beurre de mai. Ce beurre, dit-il, peut être enlevé par le goulot du bocal, et on le trouvera aussi frais, aussi rosé, aussi délicat de parfum que le jour où on l'a mis en conserve. (Journal des Campagnes.)

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 6 novembre 1882,

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Jacques OFFENBACH.

Premier acte : Le Couvent.
Deuxième acte : Soirée chez le duc Della Volta.
Troisième acte, premier tableau : La Confession.
Troisième acte, deuxième tableau : La Cathédrale de Milan; — Entrée de l'armée française à Milan.

Au 4^e tableau, GRAND DÉFILE avec la musique.

Distribution :

Monthabor, tambour-major.....	MM. Ch. Isaac.
Robert, lieutenant.....	Gehleyns.
Griole, tambour.....	F. Constance.
Le duc Della Volta.....	Labranche.
Le marquis Bambini.....	Ch. Potier.
Grégorio, jardinier.....	Rivenez.
Clampas, aubergiste.....	Allain.
Le sergent Morio.....	Godivier.
Zerbilini.....	Clément.
Delponto.....	Guiraud.
Stella.....	M ^{mes} Danglade.
Claudine, cantinière.....	Marie-Soll.
La duchesse Della Volta.....	Damouray.
La prieure.....	Bonnaud.
Francesca.....	Forest.
Lorenza.....	L. Monard.
Lucrezia.....	Guiraud.
Un sergent autrichien.....	MM. Charles.
Un domestique.....	Guilbert.

Musique militaire, tambours, sapeurs, soldats, pensionnaires, seigneurs, grandes dames, hommes et femmes du peuple.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Vierge de Raphaël! la nouvelle valse de Jules Klein, fait en ce moment fureur à Paris. Le roi de la valse française, l'auteur de cette page admirable qui a nom « Fraises au Champagne », a répandu dans sa dernière création des trésors de mélodie et de sentiment qui font de la valse *Vierge de Raphaël* le grand succès de la saison.

Les autres œuvres de Jules Klein, si poétiquement originales : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Parfums Capiteux*, Au Pays-Bleu, *Pazza d'Amore*, Neige et Volcan, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Cuir de Russie*, *Péché Révé*, *Cerises Pompadour*, *Larmes de Crocodile*, *M^{lle} Printemps*, *Pommes des Voisines* et *Petits Soupers*, valse, font les délices des salons et des concerts.

En outre, il n'est pas un bal élégant où ne brillent au premier rang les polkas étourdissantes : *Coup de Canif*, *Peau de Satin*, *Cœur d'artichaut*, *Traite aux Perles*, *Tête de Linotte*, la mazaruka *Radis Rosés* et *J.-Klein-Quadrille*.

Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. — Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Éditions de luxe illustrées par CHATINIERE.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 octobre 1882.

Versements de 107 déposants (16 nouveaux), 29,941 fr. 98 c.
Remboursements, 32,118 fr. 46 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levées.

Il a été perdu UNE CHIENNE DE CHASSE, poil ras, jaune, répondant au nom de *Mirza*, collier portant le nom du propriétaire, M. du Plessis.

La ramener rue de Bordeaux, 68.

Il y aura récompense.

IL A ÉTÉ PERDU, entre 6 et 7 heures du matin, lundi 30 octobre, du Chardonnet, en passant par la rue Saint-Nicolas, jusqu'à la Gare d'Orléans, une certaine somme en billets de banque.

Prière de la remettre au bureau du journal.

Il y aura récompense.

Il y a quelques jours, nous signalions que l'Académie nationale venait de décerner une médaille d'or à M. Robert, place Daumesnil, à Paris, pour le perfectionnement apporté au Biberon-Robert par le Biberon-Robert flexible. Nous apprenons que plusieurs jugements viennent d'être rendus par les Tribunaux de Paris, condamnant plusieurs herbolistes et marchands de Biberons à des dommages-intérêts et insertions dans des journaux, au choix de M. Robert, pour avoir bouché des flacons portant la marque Robert avec des bouchons caoutchoucs et montures de mauvaise qualité, ne provenant pas de la fabrique Robert, et les avoir vendus comme Biberon-Robert. C'est avec plaisir que nous relatons ces jugements afin de prémunir les mères contre les agissements de certains marchands peu consciencieux qui vendent de dangereuses imitations pour le véritable Biberon-Robert. Aussi, les mères doivent avoir soin de lire Biberon-Robert sur le bouchon et sur le flacon. (603)

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorosé; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLEN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

En sept lots,
DE BIENS DE MINEUR
Consistant en
VIGNE ET TERRE

Situés communes du Coudray-Macouard et d'Artannes.

L'ADJUDICATION aura lieu, par le ministère de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la mairie du Coudray-Macouard, le dimanche dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Auguste Vaugondy, issu du mariage de la feu dame Rochereau et du feu sieur Louis Vaugondy, tous deux décédés au Coudray-Macouard, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré :

Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Jean Vaugondy, tailleur de pierres, demeurant en Poitou, commune d'Artannes,

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal du mineur Auguste Vaugondy, sus-nommé,

Ayant M. Le Ray pour avoué ;
En présence ou lui dûment appelé de M. Eugène Génét, maçon, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, agissant au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M. Hacaault, notaire, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessous désignés sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

Commune du Coudray-Macouard.

1^{er} Lot.

Trois ares soixante-dix centiares de vigne, situés à la Haie-Drugeon, compris sous le numéro 37, section C, joignant au nord le terrain du sieur Louis Patry, au midi celui du sieur René Milleau.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

2^e Lot.

Six ares vingt centiares de vigne, situés sur les Ruaux, numéro 2462, section D, joignant au nord le terrain du sieur Pierre Ribaudou, au midi un chemin.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

3^e Lot.

Dix-huit ares cinquante centiares de terre, situés au Parc ou les Bruyères, numéro 1886, section C, joignant au nord le terrain du sieur François David, au midi le même.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

4^e Lot.

Trois ares cinquante centiares de terre, situés au Champ-Drouet, compris sous le numéro 2330, section D, joignant au nord le terrain du sieur Joseph Vaugondy, au midi celui de Beausse.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

5^e Lot.

Vingt-quatre ares vingt centiares de terre, situés au Champ-Lalande, numéro 2079, section D, joignant au nord Joseph Vaugondy, au midi François David.

Mise à prix, sept cents francs, ci..... 700

6^e Lot.

Quatre ares soixante-quinze centiares de terre, situés à l'Oie-du-Grignon, numéro 1200, section D, joignant au nord Joseph Vaugondy, et au midi Louis Roger.

Mise à prix, cent-soixante francs, ci..... 160

A reporter..... 1.570

Report..... 1.570

Commune d'Artannes.

7^e Lot.

Quatre ares quatre-vingt centiares de vigne, situés à la Motte, numéro 570, section E, joignant au nord le sieur Aubert, au midi un chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

Total des mises à prix : mille sept cent soixante-dix francs, ci..... 1.770

Nota. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à réunir un ou plusieurs lots en un seul, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne fût pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;

2^o A M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(601) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M. HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M. GUÉPIN, et de M. CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Roues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques.

Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir.

En l'étude dudit M. HILAIRE,

UNE FERME

Nommée FERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières ; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M. HILAIRE et CORDELET. (571)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Dans de bonnes conditions

En totalité ou en partie

UNE JOLIE MAISON

Avec JARDIN

Située quai de Limoges, n^o 11

S'adresser à M. MÉROUAS, rue Beau-repaire. (549)

A LOUER

DE SUITE,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BARIÉLET, même rue.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

PORTION DE MAISON

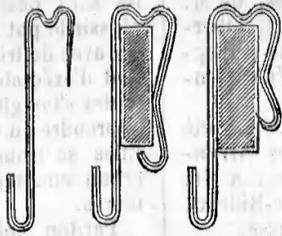
Sise à 300 mètres de la gare de

Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT



AVEC LES AGRAFES A PRESSION ET GRAMPON

Formant hameçon

Système breveté s. g. d. g. pour la France et l'Étranger.

MENIER-GUÉRET

Seul fabricant

A SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE)

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu, à l'Exposition de Nantes, le prix unique sur 4 systèmes exposés.

Le système d'agrafe MENIER est médaillé dans toutes les Expositions.

M. MENIER fabrique ses agrafes et ses crochets pointés en cuivre, fil galvanisé et feuillard.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

VINS DE TABLE

Crû supérieur du Midi.

Muscats Frontignan, Alicante, etc. Spécialité pour hôtels et clientèle bourgeoise. VIALAS, Emilien, propriétaire à Cazouls-les-Béziers (Hérault), demande des Représentants.

On demande, pour le commerce, UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture.

S'adresser à M. Georges NEVEU fils, à Saumur.

UNE DAME, connaissant la commerce, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de domestique pour soigner des chevaux et faire un jardin.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
2^e 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n^o 12.

S'adresser à M. GIRARD, libraire.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

Régisse Sanguinède GUÉRIT
Les Rhumes, Gastrites, Crampes, Tranchées d'Estomac, et toutes les affections de l'Estomac.
0^e75 dans toutes Pharmacies.

On demande un nourrisson au biberon. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 1, est maintenant transféré Grand'Rue, n^o 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, lequel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, les prompts exécutions des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La Maison GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Écrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais